

ARRETE

Donnant délégation de fonctions
à un conseiller pour la célébration
d'un mariage

La Maire de la commune de Pléguien,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services communaux, il est nécessaire de prévoir une délégation à M. GUERVILLY Alan, conseiller municipal pour la journée du samedi 03 octobre 2026.

ARRÊTE

Article 1^{er}

M. GUERVILLY Alan, conseiller municipal, est délégué pour remplir le samedi 03 octobre 2026 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de M. LEBREC Mickaël et M. LEROY David.

Article 2

Madame la Secrétaire Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et dont copie sera transmise à l'intéressé.

Pléguien, le 29 septembre 2026
Maëlig TAISET,
Maire

